

Un bris de glace : des partenaires sans avance de frais (hors franchise éventuelle)

Composez le 0 970 806 001, un conseiller vous indiquera le réparateur le plus proche de vous.

N'oubliez pas la carte grise de votre véhicule, elle vous sera demandée.

Vous êtes assuré pour vos bris de glace :

Vous n'avancez pas d'argent. Nous réglons directement la facture en dehors de l'éventuelle franchise restant à votre charge.

Si vous avez souscrit l'option Bris de Glace, un réseau de près de 1 300 réparateurs spécialisés agréés est à votre disposition.

Un bris de glace ? Appelez le :

0 970 806 001

prix d'un appel non surtaxé.

Pas d'avance de fonds
et des services en plus...

Enregistrez-le dès à présent
dans votre téléphone !

Si vous possédez un I Phone,
téléchargez dès maintenant
l'application MonGenerali où vous
pourrez localiser le réparateur
agréé le plus proche.

A savoir :

Les impacts sur votre pare-brise ou sur vos phares avant ne justifient pas toujours un remplacement.

Dans le cas où la réparation vous est conseillée par votre réparateur, n'hésitez pas à choisir cette solution, la pièce réparée retrouvera sa solidité et l'esthétique de la pièce d'origine.

